

FICHE DE POSTE

Coordonnateur « collège en situation aberrante » **Secteur collège Saint Exupéry**

à titre provisoire

<u>Poste</u>	Le coordonnateur est un enseignant du 1er degré nommé par la Directrice Académique suite à un appel à candidature dans le cadre du mouvement départemental des professeurs des écoles. Il est déchargé de service à temps plein. Le poste de coordonnateur du dispositif « collège en situation aberrante » est implanté sur la circonscription Perpignan 1. Le poste concerne les groupes scolaires et le collège relevant du secteur de recrutement Saint Exupéry
<u>Mission</u>	Le coordonnateur du dispositif exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN, Une rencontre régulière du chef d'établissement, de l'IEN et de l'IA-IPR référent est instituée. Le coordonnateur y est régulièrement associé.
<u>Fonctions/activités</u>	Le coordonnateur, qui reçoit une lettre de mission, a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. • Il veille, en collaboration avec les pilotes du réseau, à ce que chaque étape de l'élaboration du projet de réseau, support permanent de réflexion et d'action pour l'ensemble des acteurs, se fasse dans la plus large concertation possible. • Il œuvre à la mise en cohérence des différents projets d'école et d'établissement, apporte son aide à des actions collectives, dans le respect des orientations nationales et académiques, à partir du cadre du contrat défini en comité de pilotage. • Il participe à la mise en œuvre des outils d'évaluation et à l'actualisation des indicateurs de suivi du projet de réseau avec le principal de collège et l'IEN. Il tient à jour « le tableau de bord » du réseau. De façon générale, par sa place originale dans le dispositif, le coordonnateur est le référent du réseau. Il est porteur des objectifs du projet du réseau dans l'ensemble de son action. L'adhésion du coordonnateur à ce dispositif est un préalable indispensable. A l'interface entre le 1er et le 2nd degré, il œuvre à donner du sens à la continuité pédagogique. • Il doit s'associer aux équipes éducatives des écoles et établissements du réseau. Il participe à leurs réunions et conseils, et facilite l'implication de chacun dans le projet de réseau. Il favorise la mutualisation et la communication des projets.

	• Il pourra participer, en accord avec les pilotes, aux différents travaux en équipe du réseau. • Il travaille en lien étroit avec l'équipe de circonscription dont il fait partie intégrante et l'équipe de direction du collège. • Il est un acteur déterminant des actions de liaison inter degrés, notamment au niveau du Conseil écoles-collège. Relais et interlocuteur privilégié et identifié auprès de l'ensemble des partenaires éducatifs du quartier (parents d'élèves, associations, collectivités locales et territoriales, ...), il favorise une démarche concertée dans un souci de cohérence éducative et d'une meilleure efficacité pour l'amélioration des résultats scolaires des élèves. Personne-ressource dans la recherche et la diffusion de l'information, il tient à jour et transmet la mémoire du réseau. Il assure l'animation interne du réseau, en favorisant la bonne information des acteurs. Il contribue activement au développement de la formation des enseignants et des partenaires, adaptée aux besoins du réseau. Il est partie prenante dans l'élaboration, la conception, le déroulement, le suivi et l'évaluation des formations du réseau. Il établit les comptes rendus des Comités de pilotage du réseau et en assure la diffusion après validation par les pilotes.
<u>Compétences</u>	Les missions de coordonnateur requièrent un intérêt certain pour l'innovation et la réflexion pédagogiques, ainsi que la capacité à impulser des actions et à être force de proposition pour le réseau. Elles demandent de faire preuve de grande disponibilité. <u>Les connaissances attendues :</u> ➤ Connaissance de l'Institution Éducation nationale et capacité à savoir se situer par rapport à ses différents acteurs. ➤ Connaissance et expérience dans l'Éducation Prioritaire serait un atout. ➤ Connaissance dans le domaine de l'évaluation. ➤ Connaissance des dispositifs partenariaux. <u>Les compétences attendues :</u> ➤ Compétences relationnelles : écoute, recul, positionnement et expression adaptés à la situation de communication. ➤ Capacités à travailler en équipe et avec les différents partenaires. ➤ Compétences en communication écrite : rédaction de courriers, bilans, projets... ➤ Compétences organisationnelles : capacité à gérer plusieurs dossiers en parallèle. ➤ Compétences dans le domaine numérique <u>Déontologie :</u> Obligation de réserve dans les relations avec les différents partenaires ; confidentialité sur certaines informations concernant les écoles, les établissements les élèves ; loyauté envers l'Institution.

Régime indemnitaire : une IMP à taux 001 et NBI 30 points

Contact : Secrétariat de Mr KHEDIMI, IEN Perpignan 1

04 68 66 28 47 / ce.ien66perpignan1@ac-montpellier.fr